



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. AHMED MOHAMED ABRO
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DU BURUNDI

*TROISIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

02 DECEMBRE 2008

Mission permanente de la République de Djibouti
19, Ch. Louis-Dunant - 1202 Genève
T : + 41 (0) 22 749 10 90
F : + 41 (0) 22 749 10 91

Monsieur le Président,

Nous accueillons avec satisfaction le rapport national complet présenté par le Burundi, nous saluons la présence d'une forte délégation de haut niveau conduite par S.E Mme. Immaculée Nahayo, Ministre de la Solidarité et nous félicitons de la bonne qualité du dialogue.

Monsieur le Président,

Nous accueillons avec satisfaction les progrès réalisés à ce jour par la République de Burundi au cours de ces vingt dernières années dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

Le Burundi a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains. A travers sa Constitution, le Burundi s'est proclamé plus engagé à assurer le respect et la protection des libertés fondamentales.

Le Burundi a également déjà pris un certain nombre d'obligations devant les organes régionaux et internationaux.

Monsieur le Président,

La promotion et la protection des Droits de l'Homme étant un effort continu qui demande un engagement renouvelé et une vigilance de tous les instants nous souhaiterions formuler les recommandations suivantes :

Nous recommandons à l'Etat du Burundi de ratifier le protocole additionnel relatif au Pacte International des Droits Civils et Politiques.

Et de ratifier le protocole facultatif relatif à la torture.

Merci Monsieur le Président.